

**COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET
MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**



CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT

**PROGRAMME DES RÉFORMES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

COMITÉ DE PILOTAGE

**QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU
PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA
CEMAC**

(PREF-CEMAC)

COMMUNIQUÉ FINAL

La quatrième session extraordinaire du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 24 septembre 2021 en présentiel à Douala et par visioconférence, sous la présidence de **Son Excellence Monsieur Rigobert Roger ANDELY**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président dudit Comité. Le Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC et Monsieur **ABBAS MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur de la BEAC, assistaient le Président du COPIL.

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour : « mise en œuvre des décisions et résolutions du Sommet Extraordinaire des Chefs d'États du 18 août 2021 »

Prenaient part aux travaux, les Ministres membres du COPIL ainsi que les Premiers Responsables des Institutions membres du COPIL :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Félix MOLOUA**, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur **Hervé NDOBA**, Ministre des Finances et du Budget.

Pour la République du Congo :

- Madame **Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale.

Pour la République Gabonaise :

- Madame **Nicole Jeanine ROBOTY Epse MBOU**, Ministre de l'Économie et de la Relance.

Pour la République de la Guinée-Équatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO**, Ministre d'État à la Présidence, chargé de l'Intégration Régionale,
- Monsieur **Valentin ELA MAYE MBA**, Ministre des Finances, de l'Économie et du Plan.

Pour la République du Tchad :

- Monsieur **Issa DOUBRAGNE**, Ministre de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale;
- Monsieur **TAHIR HAMID GUILIN**, Ministre des Finances et du Budget.

Pour la Commission de la CEMAC :

- Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président.

Pour la BEAC:

- Monsieur **ABBAS MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur.

Pour la BDEAC :

- Monsieur **Fortunato OFA MBO NCHAMA**, Président.

Pour la COSUMAF:

- Monsieur **NAGOUM YAMASSOUM**, Président.

Pour le GABAC:

- Monsieur **Gervais MBATA**, Secrétaire Permanent.

Pour le PREF-CEMAC:

- Professeur **Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent.

Pour l'UNIPACE:

- Monsieur **Célestin TAWAMBA**, Président.

Prenaient également part aux travaux :

- Monsieur **Antoine NKODIA**, Président de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC ;
- Monsieur **Clément BELIBANGA**, Commissaire en charge des Politiques Économique, Monétaire et Financière ;
- Monsieur **Ivan Bacale EBE MOLINA**, Directeur Général des Études, Finances

et Relations Internationales (BEAC) ;

- Madame **Lekah Christine Rosine AYISSI epse ONANA MBARGA**, Représentante du Président du Comité de gestion du FODEC ;
- Monsieur **Martin AMBASSA**, représentant du Représentant Résident du FMI au Cameroun ;
- Monsieur **Mamadou Malick BAL**, Représentant du Directeur du Bureau Sous Régional Afrique Centrale de la Communauté Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Étaient aussi présents, les membres de la Cellule de Suivi et du Secrétariat Technique du PREF-CEMAC.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Président du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC, qui a rappelé le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19 dans lequel se déroule en présentiel et en visioconférence cette quatrième session extraordinaire.

Dans son propos, le Président du COPIL a souligné que le Sommet Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, tenu le 18 août 2021, a donné un signal fort et marqué un tournant décisif dans l'engagement des pays membres à mettre résolument en œuvre, dans le cadre de cette stratégie communautaire et solidaire, dont le suivi de la mise en œuvre a été confié au PREF-CEMAC, les réformes structurelles urgentes et porteuses d'une croissance économique forte, durable, inclusive et créatrice d'emplois dans notre espace sous-régional.

Par ailleurs, il a rappelé que les Chefs d'État ont décidé :

- *« de mettre résolument en œuvre les politiques et réformes prioritaires dans le cadre de la deuxième phase du PREF-CEMAC pour opérer une réelle transformation structurelle vers l'industrialisation des économies de la CEMAC et créer les meilleures conditions d'une croissance soutenue, équitable tirée par le privé » ;*
- *« d'impulser une nouvelle et forte dynamique à la stratégie régionale de redressement économique et financier, à travers les programmes économiques et financiers de deuxième génération à conclure avec le Fonds Monétaire International (FMI), appuyés entre autres par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, et la France... ».*

Outre ces deux décisions fortes sus-citées, le Président du COPIL a relevé que les Chefs d'État ont prescrit également 22 autres mesures, soit au total 24 résolutions dont : 4 sont relatives à la politique budgétaire ; 4 concernent la politique monétaire et le système financier ; 5 portent sur l'accélération des réformes structurelles dans la sous-région ; 5 prescrivent le renforcement de l'intégration régionale et la mise en œuvre des projets intégrateurs, et 6 portent sur la coopération internationale et monétaire.

Cette orientation converge avec les attentes des Partenaires Techniques et Financiers,

qui ont manifesté leur ferme volonté d'accompagner les Etats de la CEMAC dans la mise en œuvre des réformes prioritaires de deuxième génération nécessaires pour soutenir les objectifs poursuivis en matière de relance et de résilience des économies de la sous-région.

Le Président du COPIL a souligné que l'exécution de la deuxième phase du PREF-CEMAC revêt une importance capitale dans la mesure où elle met un accent particulièrement accru sur la mise en œuvre effective des réformes structurelles dans tous les pays membres, de manière à concrétiser les objectifs poursuivis en matière de diversification et de transformation structurelle de nos économies.

Après avoir adopté l'ordre du jour, le Comité de Pilotage a pris connaissance des conclusions des travaux de la Cellule de Suivi tenus les 22 et 23 septembre 2021 à Douala en présentiel et par visioconférence.

Ouvrant ses travaux par l'examen de la matrice révisée du PREF-CEMAC pour la période 2021-2025, les membres du COPIL ont salué la qualité technique de la matrice et l'ont parcourue pour s'assurer de la prise en compte des décisions et résolutions du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat du 18 août 2021.

Au terme de leurs échanges intenses sur ladite matrice, les membres du COPIL ont procédé à son adoption avec amendements. Enfin, ils ont demandé au Secrétariat Permanent d'incorporer dans la matrice les amendements formulés, et de la transmettre aux Etats et Institutions communautaires dans les meilleurs délais.

Concernant le renforcement des mécanismes de coordination et du suivi-évaluation de la deuxième phase du PREF-CEMAC, le Comité de Pilotage a souligné la nécessité de marquer l'impulsion décisive des réformes donnée par les Chefs d'Etat en concrétisant davantage leur appropriation tant au niveau des Etats membres qu'à l'échelle des Institutions communautaires.

A cet effet, le COPIL a adopté les décisions et recommandations ci-après :

- *la mise en place d'une instance appropriée dans chaque Etat membre de la CEMAC en vue d'assurer la coordination et le suivi du PREF-CEMAC révisé ;*
- *l'incorporation des objectifs du PREF-2 dans les Lois de finances et les programmes triennaux de convergence et de développement ;*
- *la désignation d'un représentant du comité national en charge des négociations avec les Partenaires Techniques et Financiers et du suivi des réformes comme l'un des deux membres de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC ;*
- *l'élaboration d'un glossaire qui définit les termes des actions à mener dans le cadre de la matrice, qui sera validé par les membres de la Cellule de Suivi au cours d'un atelier y relatif.*

Le COPIL a également invité la BEAC à prendre en compte les points relevant du suivi des réformes du pilier 2 du PREF-CEMAC portant sur la politique monétaire et le système financier dans le cadre des réunions des Comités Nationaux Économiques et Financiers.

S'agissant du suivi évaluation de cette seconde phase du PREF-CEMAC, le COPIL a adopté les différents outils de pilotage et de monitoring élaborés par le Secrétariat Permanent. Il a demandé que ces outils soient transmis aux organes nationaux et communautaires en charge de la coordination et du suivi évaluation de la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC.

Le COPIL a exhorté toutes les parties prenantes à mettre résolument en œuvre la matrice révisée des réformes et des actions prioritaires du PREF-CEMAC et à instituer les instances de coordination et de suivi évaluation du PREF-2 au niveau national.

Par ailleurs, le COPIL a recommandé l'appropriation des différents outils de pilotage et de monitoring par les Etats membres et les Institutions communautaire concernés en vue de garantir l'atteinte des résultats escomptés.

En outre, les membres du COPIL ont convenu de la nécessité de produire un procès-verbal de réunion pour les prochaines sessions du COPIL.

Au terme de ses travaux, le Président du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC a adressé ses chaleureux remerciements à tous les membres du COPIL ainsi qu'aux représentants des Partenaires Techniques et Financiers pour leur collaboration à la constitution d'une CEMAC prospère, intégrée, solidaire et émergente.

Enfin, le COPIL a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit de **Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC**, pour les dispositions prises par le Cameroun en vue du bon déroulement des réunions des instances de la Communauté.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de convivialité, de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.



Douala, 24 septembre 2021

LE PRÉSIDENT,

Rigobert Roger ANDELY